



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200100: industrie textile de l'arrondissement administratif de verviers

Situation au 16/05/2019 (Dernière adaptation 28/08/2017)

Index = 2%

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.

Vu l'absence d'un barème salarial sectoriel et l'absence d'abrogation formelle du critère d'âge, la CCT 50 du CNT est d'application.